

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Conformément à l'Article L. 2121-25 du CGCT modifié par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022

Elus présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Elus absents excusés : Laurent BERNAT, Marie DELMAS, Bernard LAFFOND, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Myriam ALINAT

- **Délibération n° 11-2023 – Approbation du compte de gestion 2022- Budget principal de la commune**
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 12-2023–Approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement**
Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est + 93 802.87 euros, le résultat reporté 2021 est + 132 233.27 euros, le résultat à affecter 2022 qui sera à affecter donc de + 226 036.14 euros.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 13-2023 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022- Budget service assainissement**
Le résultat de fonctionnement + 20 080.27 euros est affecté :
 - au compte 1068, en réserves, en section d'investissement pour la somme de 7774,42 euros
 - en report en section d'exploitation pour la somme de 12 305.85 eurosVote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 14-2023 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget général de la commune**
.Le résultat de fonctionnement + 226 036.14 euros est affecté » :
 - au compte 1068, en réserves, en section d'investissement pour la somme de 56 133.84 euros
 - en report en section de fonctionnement pour la somme de 169 902.30 eurosVote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 15-2023 – Vote du budget primitif – service Assainissement-Exercice**
Le budget est équilibré à la somme de 74 415.85 euros en section d'exploitation et à la somme de 281 742.58 euros en section d'investissement
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 16-2023 - Vote du budget primitif principal de la commune – Exercice 2023**
Le budget est équilibré à la somme de 735 353.30 euros en section de fonctionnement et à la somme de 695 745 euros en section d'investissement.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**

➤ **Délibération n°17-2023 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Les taux d'imposition pour 2023 sont : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.19 %, taxes foncières sur les propriétés non bâties : 40.71 % et taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation) : 4.72 %. Ces taux sont identiques aux années précédentes.

Vote : **Approuvé à l'unanimité**

➤ **Délibération n° 18-2023 : Transferts de propriétés de délaissés de voirie suite à une régularisation cadastrale au lieu-dit « Barry de Garach »**

Le projet d'échange de parcelles entre le propriétaire du lotissement au Barry de Garach et la commune est validé. Il permet de régulariser une incohérence de tracé entre le plan cadastral et le terrain.

Vote : **Approuvé à l'unanimité**

Séance levée à 22H 30

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Myriam ALINAT,